

# MONTÉLIMAR

MONTÉLIMAR

## Audigier Recyclage donne une seconde vie aux déchets du BTP

Créée en 2004, l'entreprise Audigier Recyclage, dans la zone des Léonards, est spécialisée dans la collecte, le tri et la valorisation des déchets industriels du BTP. Rencontre avec le fondateur, Joël Audigier, en marge de la journée mondiale du recyclage célébrée le 18 mars.

Le secteur du bâtiment génère plus de 40 millions de tonnes de déchets chaque année en France. Mais que faire de ces déchets ? La loi de transition énergétique de 2015 oblige les entreprises à valoriser au moins 70 % des matières et déchets produits sur les chantiers, dans le but de favoriser le tri et l'économie circulaire. C'est dans cette lignée qu'a souhaité s'inscrire Joël Audigier, fondateur et dirigeant de l'entreprise montilienne Audigier Recyclage qui collecte, trie et valorise plus de 90 % des déchets issus du BTP.

En 2004, accompagné de sa femme, il crée l'entreprise, après avoir débuté dans les travaux publics. « On produisait beaucoup de déchets avec nos chantiers et on les enfouissait. On a donc voulu investir dans un système de valorisation des déchets. C'est aussi grâce à notre fibre environnementale que l'on a voulu s'engager dans ce domaine » reconnaît Joël Audigier, originaire de Montélimar.

Sur une surface de 27 000m<sup>2</sup> situé dans la zone des Léonards, le centre de tri valorise aujourd'hui 90 % des déchets collectés. Tous les professionnels du bâtiment mais aussi les particuliers peuvent venir dépo-



Joël Audigier est à la tête d'Audigier Recyclage depuis 2004. Son entreprise est spécialisée dans la valorisation des déchets du BTP. LeDL/V.S.

ser leurs déchets issus de chantiers, par apport volontaire ou par location de benes. « On travaille avec des professionnels dans un rayon de 25 km dans le bassin montilien. Mais on aimerait s'étendre encore plus. »

### Trois millions d'euros investis dans des machines de tri

Une fois sur place, le camion passe à la pesée automatique. Ensuite, il se dirige vers le dépôt dédié en fonction du type de déchets. Deux catégories sont traitées : les déchets inertes (béton, tuile, terre) et les déchets industriels banals (bois, plastique, verre). Les déchets hospitaliers, ménagers, amiants et radioactifs ne sont pas autorisés. À l'issue d'un processus de

tri automatisé, les déchets inertes sont concassés et transformés en graves recyclées qui serviront pour des chemins, routes, tranchées ou bassins de rétention. « On se sert de ce produit recyclé sur tous nos chantiers avec notre entreprise de TP » ajoute Joël Audigier, qui a dû batailler pour faire reconnaître la qualité de cette grave 100 % naturelle auprès des entreprises. Les déchets industriels banals (DIB) sont eux triés grâce à une nouvelle machine acquise en 2019, puis compressés grâce à une presse à balle. « On envoie ensuite nos balles chez nos partenaires industriels qui redonnent vie aux produits en fabriquant la matière première. Grâce à cette machine de tri, on valorise 90 % des DIB. On est les

seuls à faire ça dans la région. » Au total, ce sont plus de trois millions d'euros qui ont été investis dans des machines pour permettre l'automatisation et l'efficacité du tri.

Quels sont alors les avantages à venir valoriser ses déchets plutôt que de les enfouir ? « C'est plus économique que l'élimination finale. Il y a aussi un gain de temps. Mais c'est surtout pour la conscience environnementale et le respect de la planète. C'est dans l'air du temps aujourd'hui et de plus en plus de monde s'y met.

### Près de 80 000 t de déchets récoltés chaque année

L'entreprise s'engage aussi sur la traçabilité des déchets.

Les plaques d'immatriculation des camions sont scannées à l'entrée du site. À la fin du dépôt, les professionnels récupèrent un justificatif de traçabilité. « L'entreprise peut justifier le traitement de ses déchets dont elle n'est plus responsable. On leur indique également où vont leurs déchets ensuite. »

Chaque année, l'objectif, souvent atteint, est de récolter 80 000 t de déchets inertes et 50 000 t de déchets industriels banals. « On a beaucoup de demandes aujourd'hui. Je me souviens à nos débuts, c'était très compliqué. On ne faisait que quelques tonnes chaque mois. » La société est maintenant très reconnue par les professionnels de la région pour son engagement environnemental et compte bien continuer à se développer. Mais cela se fera sans le fondateur, Joël Audigier. « Je prends ma retraite en 2021. J'ai beaucoup œuvré pour cette entreprise et j'ai envie de laisser ma place et me lancer sur d'autres projets. Mon fils, qui était déjà dans l'entreprise depuis 12 ans, me succédera. » Même s'il reconnaît qu'il gardera toujours un œil attentif au devenir d'Audigier Recyclage.

Vincent SALVETAT

Audigier Recyclage, ZA des Léonards, chemin des Léonards, 26200 Montélimar. Contacts : [contact@audigier-recyclage.com](mailto:contact@audigier-recyclage.com) ; 04 75 01 53 45.

RETROUVEZ LA VIDÉO SUR [ledauphine.com](http://ledauphine.com)